

20^{ème} Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)

Ordre du jour :

- *La méthode d'élaboration de la stratégie régionale pour la mer et le littoral*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BRETAGNE



20^{ème} Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)

- *Jean-Yves Le Drian, Président de la Région Bretagne*
- *Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne*
- *Emmanuel de Oliveira, Préfet maritime de l'Atlantique*



20^{ème} Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)

La mise en œuvre de la stratégie régionale pour la mer et le littoral

Pierre Karleskind,

VP chargé de la mer et des infrastructures portuaires, Région Bretagne

David Harel,

SGAR, Préfecture de région

Stéphane Pennanguer,

Région Bretagne



La Stratégie régionale pour la mer et le littoral : une politique maritime intégrée pour la Bretagne

La définition de la Commission européenne :

La politique maritime intégrée vise à aborder les questions maritimes de manière plus cohérente et à renforcer la coordination entre les différents domaines d'activité. Elle met l'accent sur :

- 1. des aspects multisectoriels, comme la «croissance bleue», qui s'appuie sur différents secteurs maritimes ;*
- 2. des aspects qui nécessitent une coordination entre plusieurs secteurs et acteurs, comme la connaissance du milieu marin.*

La Stratégie régionale pour la mer et le littoral : une politique maritime intégrée pour la Bretagne

Principes d'une politique maritime intégrée

But de la stratégie régionale pour la mer et le littoral

Définition des axes stratégiques

La définition des axes stratégiques

La contribution de la CRML aux Assises nationales de la mer et du littoral comme base de travail :

- *Des écosystèmes marins et côtiers sains et productifs*
- *Une économie maritime forte, diversifiée et innovante*
- *Des territoires maritimes moteurs de la transition écologique*
- *Une connaissance de la mer et du littoral au service d'une ambition maritime*

... l'étude du Ceser doit également alimenter notre réflexion.

Les principes de la co-construction

Les principes qui doivent régir l'implication de chacun :

Chaque autorité reste responsable de l'exercice de ses compétences

La co-construction ne concerne pas que l'Etat et la Région

La mobilisation des acteurs doit être la plus efficace possible

La co-construction doit reposer sur l'écoute réciproque

Une méthodologie d'élaboration en 3 phases

Phase 1 : Définition des axes stratégiques et des chantiers d'élaboration de la SRML (juin 2016)

- *Avis sur l'ambition globale, les axes stratégiques, les enjeux prioritaires et les principes de co-construction*
- *Premier document proposant une ambition globale, des axes stratégiques et listant les enjeux prioritaires recueillis et des feuilles de route par axe stratégique.*
- *Présentation du logo pour la CRML*

Contributions

27 mai

Premier document de cadrage général
Feuilles de route par axe stratégique

27 juin

Une méthodologie d'élaboration en 3 phases

Phase 2 : Elaboration et adoption des actions de la SRML et des feuilles de route (février 2017)

- *Sur la base des feuilles de route :
définir les grands objectifs et les mesures
prioritaires par axe stratégique.*

Un groupe de suivi par axe stratégique

- *La Stratégie régionale pour la mer et le littoral sera présentée en CRML*

Travail en co-construction
adapté à la spécificité et
au degré de maturité des
sujets

8 mois

Adoption de la
stratégie en CRML

Février 2017

Une méthodologie d'élaboration en 3 phases

Phase 3 : Mise en œuvre de la stratégie régionale pour la mer et le littoral

- *La mise en œuvre par un premier programme d'actions*
- *Un bilan annuel en CRML.*

La mise en œuvre en lien avec le DSF et le SRADDET

Pas de doublon, ce qui sera fait dans le cadre de la SRML servira de base pour l'élaboration du DSF et du volet mer et littoral du SRADDET.

The background is a dark blue color with a faint, light blue map of France. The map shows the outline of the country, including the overseas territories. There are several decorative elements: a white outline of a region in the north, a white outline of a region in the south, and several white stars scattered across the bottom right area. A white rounded rectangle is centered on the page, containing the title text.

Articulation entre la stratégie régionale pour la mer et le littoral et le SRADDET

Les blocs de compétences régionales se dégageant de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe

La Région devient chef de file dans les champs de compétences

protection de la biodiversité

climat, qualité de l'air et énergie

développement économique

soutien de l'innovation

aménagement et développement durable du territoire

internationalisation des entreprises

intermodalité et complémentarité entre les modes de transports

soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

loi MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

loi NOTRe : loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Les blocs de compétences régionales se dégageant de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe

Ses compétences sont confortées dans les domaines suivants :

carte des formations initiales professionnelles, l'orientation et demain la coordination des politiques de l'emploi

développement économique

transports, inter-urbains et scolaires, vers les îles

ports

eau

déchets

... la compétence dans la gestion de tout ou partie des fonds européens

loi MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

loi NOTRe : loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

La vision de la Région du SRADDET et de sa mise en œuvre

FORMATION

CPRDFOP

pouvant regrouper en un seul document stratégique l'ensemble des orientations régionales en matière de formations initiales (y compris enseignement supérieur), de formations continues, d'orientation et d'articulation avec les politiques de l'emploi

DVPT ECO

SRDEII

devant regrouper en un seul document stratégique l'ensemble des orientations régionales en matière de Soutien aux filières et Entreprises, d'innovation, d'internationalisation et de soutien à la recherche Et d'articulation avec les politiques de l'emploi.

AMENAGEMENT

SRADDET

devant intégrer en un seul document l'ensemble des orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, recouvrant les enjeux de mobilités, d'occupation de l'espace, de préservation de la Biodiversité, de risques climatiques, de déchets, d'habitat etc... voire de qualité de vie et de services aux publics...

SRADDET : document pivot de l'ensemble ?

CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelle

SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

La vision de la Région du SRADDET et de sa mise en œuvre

Le SRADDET fixe des objectifs à moyen et long termes sur le territoire

Le SRADDET peut comporter des éléments prescriptifs

Le SRADDET en Bretagne pourrait se composer d'un document « chapeau » et de fascicules

Le calendrier de mise en œuvre du SRADDET

Les grandes lignes du volet mer et littoral du SRADDET

La mer et le littoral, un des fils rouges du SRADDET ?

Les éléments d'orientation de la SRML dans le document chapeau du SRADDET, les mesures dans les différents fascicules

Le continuum terre-mer

Les conditions d'accès aux ressources marines et aux espaces maritimes



Merci pour votre attention

20^{ème} Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)

Catherine Chabaud, Déléguée mer et littoral



20^{ème} Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)

Ordre du jour :

- *La méthode d'élaboration de la stratégie régionale pour la mer et le littoral*

- *Jean-Yves Le Drian, Président de la Région Bretagne*
- *Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne*
- *Emmanuel de Oliveira, Préfet maritime de l'Atlantique*

